

R. Je ne puis rien préciser à cet égard. Je n'ai pas le souvenir de ces messages.

D. Vous souvenez-vous que le capitaine Boyenval soit venu vous demander l'autorisation de faire sauter le pont d'Ars?

R. Je ne m'en souviens pas, mais tout ce que je pouvais faire alors, c'était de recommander de prendre les dispositions nécessaires. Je ne pouvais me croire en droit de donner l'autorisation de détruire le pont, lorsque j'ignorais les opérations de l'armée.

D. Pensez-vous que la destruction du pont de Longeville était nécessaire?

R. Je pense qu'il eût été préférable de le garder.

D. Vous n'avez pas reçu de M. le maréchal des ordres pour utiliser les voitures du convoi auxiliaire afin de faire rentrer des grains existant dans le voisinage de Metz?

R. Je n'en ai pas reçu.

D. Dans la nuit du 16 au 17, le général Soleille vous a demandé les quatre batteries laissées à Metz?

R. Oui, je les ai envoyées; j'ai envoyé des cartouches et de la poudre en même temps.

M. LE GÉNÉRAL POURCET. — Quand le maréchal a été nommé commandant en chef, lui avez-vous fait un rapport sur l'état des ponts?

R. Je ne lui ai pas parlé des ponts en dehors de la place.

D. Avez-vous rendu compte au maréchal quand le capitaine Boyenval vous a demandé l'ordre de détruire le pont d'Ars?

R. Non. Le maréchal devait tout aussi bien que moi savoir à quoi s'en tenir à ce sujet.

D. Qui a fait enlever les ponts après que l'armée eût passé sur la rive gauche?

R. Il a fallu les enlever parce que la plus grande partie du matériel ne nous appartenait pas. Du reste, on ne les aurait pas maintenus, puisque l'armée partait. Quand l'armée est revenue, on les a rétablis.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je voudrais adresser au témoin une question relative à l'armistice qui a été accordé, le 15, à l'armée allemande. Il y a une déposition de laquelle il résulte qu'un armistice de trois heures a été accordé à l'ennemi; sur la demande du général de Manteuffel.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 15, il y a eu un armistice de deux heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. Cet armistice a été ensuite prolongé de vingt-quatre heures.

Je demande quelle a été la raison de cette prolongation, et s'il en a été rendu compte au général en chef qui ne se trouvait pas à Metz à ce moment.

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Le 15, vers midi, je crois, le général Manteuffel adressait à M. le maréchal une lettre dans laquelle il demandait instamment un armistice pour enterrer ses morts.

En l'absence de M. le maréchal, je ne vis aucun inconvénient à l'accorder. Des officiers se sont rendus sur les lieux; ils ont tracé une ligne que l'on ne devait pas dépasser; les officiers prussiens en ont fait autant, et entre ces deux limites on s'est mis à ensevelir les morts et à recueillir les blessés. C'était une question d'humanité.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Je demande pourquoi cet armistice a été prolongé de vingt-quatre heures?

M. LE GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Je ne me souviens pas de cela.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Il est établi par l'instruction que cet armistice a

duré jusqu'au 16 au matin. Je demandais la raison qui l'avait fait prolonger d'une façon aussi extraordinaire.

M. GÉNÉRAL COFFINIÈRES DE NORDECK. — Il y avait beaucoup de morts éparpillés en



LE GÉNÉRAL DE MOLKE.

avant des forts de Saint-Julien et de Queuleu. Pour y envoyer du monde, il fallait du temps.

Il me semble que primitivement le général de Manteuffel avait demandé un armistice de deux heures.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Cet armistice était évidemment beaucoup plus

dans l'intérêt de l'ennemi que dans le nôtre; car, pendant ce temps, l'armée allemande faisait son mouvement tournant sur la rive gauche. (1)

M. LE PRÉSIDENT. — Pourquoi, avec tous les ponts que vous aviez établis, y a-t-il eu si grand encombrement pour le passage de l'armée sur la Moselle? (14 et 15 août)

R. Il y avait sept lignes de ponts, mais de l'autre côté de la rivière, l'armée ne suivait qu'une seule route.

M. LE GÉNÉRAL DE CHABAUD LATOUR. — Aviez-vous signalé au maréchal qu'il y avait sept voies de communication accessibles pour monter sur les plateaux de la rive gauche?

R. C'est une question assez délicate. Je n'avais pas à prendre la direction du mouvement. Ce n'était pas ma mission; je n'avais qu'à faire les ponts. Quant aux débouchés, je n'avais pas à les signaler; cela se voyait bien. Moi, je faisais les ponts, et d'autres officiers reconnaissaient la route. Cela faisait deux services distincts.

M. LE PRÉSIDENT. — Vous n'aviez pas reçu de l'état-major, soit avant, soit après la prise de possession du commandement par M. le maréchal Bazaine, aucune instruction au sujet des points principaux sur lesquels les ponts devaient être construits?

R. Non, monsieur le président. Mais il était évident qu'en principe général, ces ponts devaient être construits sur les points qui, sous le rapport des débouchés, pouvaient être le plus favorables, et c'est ce que j'ai cherché à faire.

M^e LACHAUD. — Le maréchal a-t-il eu connaissance de l'armistice dont il vient d'être parlé?

R. Non. Le maréchal était à ce moment en mouvement hors de Metz. C'est moi qui ai accordé l'armistice dans un sentiment d'humanité.

LE MARÉCHAL. — J'avais la plus grande confiance dans le général Coffinières. Je le connaissais depuis 1835. Le général Coffinières et moi nous avons été blessés à la même affaire en Algérie. J'avais pour lui la plus grande amitié.

La séance est suspendue et reprise à trois heures.

M. EUGÈNE SERS, âgé de cinquante ans, chef d'escadron d'artillerie, est appelé. — Je fus chargé, dit-il, le 15 au matin, d'une mission auprès du maréchal. J'avais été envoyé auprès de lui par M. le général Soleille; le maréchal me parut un peu inquiet. Il me donna l'ordre de faire sauter une arche du pont de Longeville et de venir lui rendre compte de ce qui se serait passé. Après avoir exécuté l'ordre qui m'avait été donné, je retournai auprès du maréchal. Il me parla des embarras que causait l'indécision de l'empereur, des ordres et contre-ordres qu'il recevait. Je n'ai plus vu le maréchal ensuite que dans la soirée du 16.

D. A quelle heure avez-vous reçu l'ordre relatif au pont de Longeville?

R. Vers neuf heures du matin. Le maréchal m'a dit que, s'il était libre, il ne passerait pas la Meuse, mais qu'il était lié par les instructions de l'empereur.

D. Saviez-vous si les appréciations du général Soleille sur l'état des munitions après la bataille du 16 étaient appuyées sur des rapports précis?

R. Je n'en ai rien su. Le maréchal lui a envoyé en personne l'ordre d'expédier des muni-

(1) Nous avons dit plus haut que c'était la 1^{re} armée (général Steinmetz) qui se trouvait du côté de Borny; elle devait chercher à rejoindre aussi vite que possible l'armée du prince Frédéric-Charles, qui franchissait alors la Moselle, à Ars et à Novéant, pour nous barrer la route à Rézonville. On conçoit donc de quel avantage était pour l'ennemi un armistice qui lui permettait de prendre les routes les plus directes, presque sous le canon de nos forts: Queuleu et le Saint-Quentin.

tions à la fin de la bataille du 16. L'ordre était de faire apporter des munitions par les voitures de l'intendance. C'était un ordre verbal d'abord. Nous sommes allés demander au maréchal de le confirmer par écrit. C'est le général Jarras qui a remis l'ordre écrit.

D. Vous n'avez pas eu connaissance de deux dépêches, l'une de Verdun, l'autre de Paris, concernant les approvisionnements qui se trouvaient dans la place de Verdun?

R. Je n'en ai pas eu connaissance.

D. Vous ne vous souvenez pas d'avoir, dans la soirée du 16 au 17, rédigé une note ou fourni des renseignements donnant des indications sur la situation des munitions?

R. Non, monsieur le président. Du reste, nous n'écrivions jamais que ce que nous dictait M. le général Soleille.

D. Vous écriviez toujours sous sa dictée?

R. Oui, monsieur le président.

D. Dans la journée du 18, ne vous souvenez-vous pas si les ordres au sujet des batteries de réserve et du ravitaillement du 6^e corps ont été donnés par le maréchal, ou spontanément par le général Soleille?

R. M. le général Soleille et le maréchal sont restés ensemble toute la journée du 18. Je sais que des ordres ont été envoyés à Metz; mais ces ordres émanaient-ils directement du maréchal ou du général Soleille? Je n'en ai pas eu connaissance. Je puis dire toutefois que j'ai vu donner aux deux batteries l'ordre de se mettre en marche et au commandant Abraham celui d'escorter ces batteries.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Avez-vous eu connaissance de l'exécution de l'ordre d'employer les voitures de l'intendance ou de l'ambulance pour porter des munitions?

R. Je n'en ai pas eu connaissance. Nous pensions marcher en avant le lendemain, mais comme nous avons rétrogradé, je ne sais si ces munitions étaient arrivées ou non.

M. VOLFF, âgé de soixante-deux ans, intendant du général. — Le 12 août, je reçus des ordres afin d'organiser des convois pour l'approvisionnement de l'armée de Metz. On disait qu'on allait marcher sur Châlons. Le 14 au soir, j'ai vu l'empereur, je lui ai rendu compte de ma mission et il m'a dit qu'il désirait que je retournasse à Verdun, qu'il y serait avant le jour. Je suis allé dans cette ville, où j'ai reçu du maréchal Mac-Mahon l'ordre de verser sur Reims les vivres existant à Verdun. J'ai obéi et je me suis rendu à Montmédy, d'où j'ai envoyé des vivres à Mézières et dans toutes les directions nécessaires. J'attendais le maréchal Mac-Mahon pour le 23. Quant à l'armée de Metz, depuis le 16, je n'en ai plus eu de nouvelles. Je n'ai pas revu un seul des émissaires que j'avais envoyés au maréchal.

D. Dans vos voyages de Verdun à Metz, quand vous avez rencontré l'empereur, vous n'avez pas eu l'occasion de savoir quelles instructions il avait données au maréchal.

R. Non, monsieur le président.

D. Le maréchal Bazaine, dans l'entretien qu'il eut avec vous le 16, ne vous a-t-il pas dit qu'il irait à Verdun?

R. Oui, il me dit qu'il y serait dans peu de jours, mais sans indication précise.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le maréchal vous a-t-il parlé d'une démonstration qu'il avait l'intention de faire sur Pont-à-Mousson?

R. Il m'a dit qu'il ferait ce mouvement « probablement », mais il ne m'a pas donné d'instructions à cet égard.

M. LE MARÉCHAL BAZAINE. — C'est à quatre heures du matin que j'ai vu M. l'intendant général, et je n'ai pas le souvenir de ce que je lui ai dit à ce moment.

M. JEAN-PIERRE DE VILLENOISY, âgé de cinquante-deux ans, lieutenant-colonel du génie, dépose sur les opérations militaires pendant la période du 12 au 19 août.

J'ai été chargé, dit-il, de la construction des ponts sur la Moselle. On ne nous avait donné aucune instruction ni sur le mode des ponts, ni sur leur nature. Nous nous sommes entendus avec l'administration des ponts et chaussées pour hâter ce travail. Quand nous avons commencé notre travail, la rivière était extrêmement basse, mais une crue extraordinaire étant survenue, les ponts du 13 n'ont pu servir à personne. Ce malheur ne serait pas arrivé, si, par une incurie extraordinaire, le quartier impérial n'avait pas négligé de nous informer qu'il avait été prévu par l'ingénieur en chef du département que des crues subites et très-grosses étaient possibles. On s'est hâté de porter remède. Le 13, les officiers d'état-major sont venus; ils ont étudié les débouchés des ponts. Le 14, le passage de l'armée a commencé dans l'après-midi. Il s'est fait avec un désordre excessif. J'ai cru de mon devoir d'aller prévenir le maréchal Bazaine de ce qui se passait. En me rendant au quartier général, je me trouvai avec le général Jarras, qui fit des difficultés pour me recevoir.

Je ne me rebutai pas de ces difficultés; j'exposai mes idées à M. le général Jarras, qui me dit d'aller chercher des cartes; je lui fis toucher du doigt les difficultés du passage et l'encombrement excessif qui devait en résulter et qui se produisait déjà.

M. le général Jarras me parut très-frappé de mes indications et me demanda s'il y avait moyen de tourner la difficulté en franchissant le contrefort, en passant devant le Saint-Quentin, par le chemin de Plappeville. Je lui dis qu'il n'y avait pas de route pour franchir ce double contrefort, et que si on voulait rejoindre la route de Gravelotte, il fallait le faire par la grande et belle route de Saulny. J'ajoutai qu'il était bien pénible pour un officier de cœur de voir ce qui se passait, car cela ne pouvait qu'aboutir à la ruine du pays et à la destruction de l'armée. Je vis une larme briller dans ses yeux, et il me dit: « Croyez bien que vous n'êtes pas le seul à souffrir d'une situation pareille. »

Je m'aperçus alors que le général Jarras était encore plus convaincu que moi du résultat fatal au-devant duquel on courait, et qu'il souffrait de son impuissance.

M. LE PRÉSIDENT. — Avez-vous eu connaissance d'un armistice conclu le 13 août par le général Coffinières?

R. Oui. Les Prussiens en ont profité pour faire autour de Metz la marche la plus dangereuse pour la sécurité de nos armes. Ils ont fait un mouvement tournant, sans crainte d'être inquiétés par nous. C'est un officier, nommé Blanchard, qui m'a informé de cela.

M^e LACHAUD. — Le témoin Blanchard a été entendu dans l'instruction.

M. LE PRÉSIDENT. — Colonel, vous pouvez vous retirer. Appelez le colonel Fay.

M. CHARLES-ALEXANDRE FAY, âgé de quarante-six ans, lieutenant-colonel d'état-major, dépose que, faisant partie de la section des renseignements, il fut chargé, le 12, par le général Lebrun, de lever le campement de l'armée cantonnée sous Metz. Le soir du 12, il apprit que le maréchal Bazaine était nommé commandant en chef.

Le témoin rappelle sommairement les faits déjà connus qui se sont produits dans les journées du 13 au 18. Il constate qu'aucun ordre n'a été donné pour l'emploi des chemins vicinaux pendant la retraite de l'armée.

M. LE COMMISSAIRE DU GOUVERNEMENT. — Le témoin sait-il si le maréchal Bazaine était à Metz le 13?

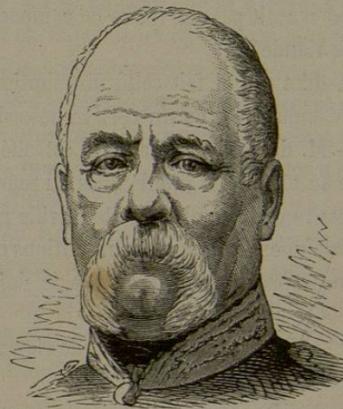
R. Oui, je suis certain de l'avoir vu ce jour-là.

D. Avec le général Jarras?

R. Je le crois, mais je n'oserais l'affirmer.

Le témoin est invité à se retirer.

M. EUGÈNE DE PRÉVAL, âgé de quarante-neuf ans, intendant général. — J'ai été appelé à l'armée du Rhin comme chef des ambulances. Je n'étais pas réellement intendant en chef; mais le 13, je fus appelé à l'intendance générale. Afin de subvenir à tous les besoins de l'armée qui allait se mettre en marche, nous avions, outre le train régulier, formé un train



L'INTENDANT GÉNÉRAL WOLFF.

auxiliaire composé de voitures civiles. Le 15, le maréchal me donna l'ordre de licencier ces convois auxiliaires. Comme j'appréciais la gravité de cette mesure, je demandai au maréchal un ordre écrit; il me fut donné, et je n'eus qu'à l'exécuter. Le 16, la pénurie de vivres me fut signalée. Je rétablis, avec la permission du maréchal, les convois de vivres laissés à Metz. Ceux qui n'avaient pas suivi l'armée étaient au Ban-Saint-Martin et dans Metz. Cinq cents voitures furent mises en mouvement et amenées le lendemain, au point du jour, sur le plateau, lorsque le convoi fut arrêté par la nouvelle que l'armée se repliait sur Metz. En résumé, le 16 au soir, le maréchal avait, sur le plateau, des vivres pour les journées du 17 et du 18.

Le témoin déclare ensuite que le maréchal ne lui avait pas demandé la situation des vivres, et que jusqu'au dernier moment, il n'a pas été tenu au courant du mouvement de retraite. Ce n'est que lorsqu'il a rencontré le capitaine Fix qu'il a connu le mouvement et l'arrêt des convois de vivres du côté de Gravelotte.

M. FERDINAND MONY, âgé de quarante-sept ans, sous-intendant militaire, dépose qu'à la date du 13, l'armée avait au moins pour huit jours de vivres. En outre, des dispositions